

# CONVENTION

ENTRE

**LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

ET

**LA FÉDÉRATION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche**

**d'une part,**

**Le Président de la Fédération du Commerce et de la Distribution**

**d'autre part,**

## Préambule

Le commerce et la distribution à prédominance alimentaire compte plus de 630 000 salariés, travaillant sur l'ensemble du territoire français. Traditionnellement, ce secteur représente souvent une opportunité de première insertion professionnelle pour les jeunes, notamment à travers les dispositifs d'alternance (stages, apprentissage, professionnalisation).

Depuis quelques années, la profession et l'Education Nationale, à travers une convention de coopération renouvelée en janvier dernier, ont rénové les diplômes de la filière vente et ont particulièrement investi sur le BTS management des unités commerciales. La licence professionnelle est également fortement développée, avec le dispositif Distech, mis en œuvre en réseau sur une quinzaine de sites.

Constatant que

- les enseignes de distribution sont engagées au quotidien sur des sites variés (zones rurales, centre villes, quartiers difficiles) ;
- elles jouent un rôle de premier plan pour l'insertion professionnelle et pour l'emploi et que leur population salariée, à l'image de la clientèle accueillie chaque jour, reflète une diversité de profils et de compétences ;
- elles savent laisser leur chance à des jeunes, quel que soit leur milieu d'origine, pour autant qu'ils démontrent leurs capacités et leur goût pour le commerce ;
- les métiers du commerce et de la distribution, ainsi que les filières de formation y préparant, restent mal connus ;
- certains jeunes, par déficit d'information, d'accompagnement, d'incitation, renoncent à poursuivre leur cursus vers des filières d'enseignement supérieur ;
- le gouvernement a fait de l'égalité des chances l'une de ses priorités majeures.

L'Éducation Nationale et la FÉDÉRATION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION s'engagent, pour l'année scolaire 2006 - 2007, dans un programme expérimental de suivi individualisé de jeunes de classes terminales visant à :

- détecter des jeunes potentiels, tant en termes de compétences que de motivation pour le secteur du commerce et de la distribution ;
- faire connaître les métiers du commerce et de la distribution à ces jeunes et les évolutions qu'ils offrent ;
- aider ces jeunes à élaborer un projet professionnel ambitieux et à construire leur parcours pour y parvenir ;
- organiser le suivi individualisé de ces jeunes, à travers un parrainage par des professionnels, jusqu'à leur orientation en fin de terminale et au-delà, si leur orientation en BTS management des unités commerciales ou en classe préparatoire est confirmée.

Ce programme expérimental a pour objectif de déboucher sur un programme élargi pour les années suivantes à un plus grand nombre d'élèves de classes de terminale et à leur suivi dans les cursus post-baccalauréat.

## **1. Objectifs et étapes du programme**

### **1.1 Principe et objectifs généraux du programme**

La Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution (FÉDÉRATION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION) et le Ministère de l'Education Nationale s'engagent dans un programme pour la promotion de l'égalité des chances de jeunes de classes terminales professionnelles ou technologiques, issus en particulier de ZUS ou de banlieue. Ce programme représente un vrai « coup de pouce » à des élèves qui sont capables d'une poursuite d'études mais insuffisamment informés, motivés et soutenus autant moralement que financièrement.

Le Ministère et les adhérents de la FÉDÉRATION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION se proposent de fédérer et de pérenniser des opérations de parrainage individuel. Le programme est à la fois précoce (dès les classes de terminale STG et en Baccalauréat Professionnel Commerce) et d'emblée inscrit dans la durée (avec un suivi soit en BTS MUC puis en licence professionnelle, soit en classes préparatoires aux écoles de commerce...).

Le suivi bénéficiera en priorité à des profils méritants sélectionnés par les enseignants pour leur motivation et leurs compétences.

### **1.2 Étapes**

- Lancement du programme par la signature de la présente convention en juillet 2006
- Identification des établissements partenaires par l'Education Nationale avec validation par la profession au plus tard en septembre 2006
- Identification des candidats et mise en place du parrainage dans les enseignes avant la fin de l'année 2006
- Signature sous l'égide du professeur responsable par le jeune et son parrain, d'une convention, définition des modalités d'accompagnement et de suivi individualisés et lancement du parrainage en janvier 2007
- Bilan et évaluation du programme expérimental en juin 2007
- Décision des suites données au programme fin juin 2007

### **1.3 Académies concernées et sélection des établissements**

- Sont concernées les académies de :
  - o Aix-Marseille,
  - o Amiens,
  - o Caen,
  - o Lille,
  - o Lyon,
  - o Paris, Créteil, Versailles.
- Sont sélectionnés dans ces académies des établissements selon les critères suivants :
  - o Proximité avec les professionnels (tant géographique que dans la relation école/entreprise)
  - o Motivation et implication des équipes pédagogiques
  - o Proposition par l'Education nationale et validation par la profession.

## **1.4 Sélection et nombre de jeunes**

Sont concernés les jeunes de classes terminales STG et baccalauréat professionnel Commerce des établissements partenaires du programme.

La sélection des jeunes sera réalisée par les équipes pédagogiques de ces établissements.

Cette sélection sera réalisée sur la base des critères de compétences (capacité à intégrer une classe de BTS management des unités commerciales ou une classe préparatoire) et de motivation pour le secteur du commerce et de la distribution (sens relationnel, goût pour la vente, la gestion, esprit d'équipe).

Chaque établissement pourra définir un mode opératoire spécifique pour cette opération de sélection de jeunes, avec par exemple des interventions de professionnels, l'organisation de visites de magasins, le lancement de « challenges »...

Le nombre de jeunes dépendra des résultats de cette sélection. Une hypothèse de 50 à 100 élèves peut à ce stade être formulée.

Les signataires souhaitent également pouvoir proposer le programme aux lauréats du concours général des métiers, de la spécialité commerce. Chaque année en effet, la profession et l'Education Nationale constatent que certains de ces jeunes, malgré la reconnaissance de leur niveau d'excellence, renoncent à poursuivre leurs études.

## **1.5 Identification des parrains**

Les parrains, des salariés d'enseignes du commerce et de la distribution, seront choisis pour leur expérience et leur disponibilité. Ils fourniront aux candidats une écoute particulière, des conseils, les moyens d'une découverte privilégiée des métiers du commerce et de la distribution et, en fonction des profils et des opportunités, des possibilités de recrutement temporaire ou permanent, ainsi que, le cas échéant, des aides financières.

La profession lancera un appel à candidatures à la rentrée. Les outils de communication et de préparation nécessaires à l'exercice de la mission de parrain seront prévus.

## **2. Engagements**

Le ministère s'engage à :

- relayer l'information auprès des rectorats pour assurer la promotion de ce dispositif et la sélection de profils de candidats dans les établissements ;
- informer et mobiliser l'ensemble des réseaux concernés: les établissements bien sûr, mais aussi les réseaux locaux d'appui à l'insertion socio-professionnelle et de la politique de la ville ;
- informer et mobiliser les dispositifs publics financiers et logistiques existants, au niveau national et local, en termes d'aides diverses par exemple pour le logement qui pourront être nécessaires aux jeunes concernés ;
- informer les professeurs de terminales STG ou de Baccalauréat Professionnel Commerce de ce programme ;
- identifier et sensibiliser, durant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2006, avec les équipes pédagogiques concernées, les élèves bénéficiaires du programme.

La FÉDÉRATION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION s'engage à :

- mobiliser ses adhérents sur le développement du programme ;
- aider chaque entreprise partenaire du programme, si celle-ci le demande, à définir son champ d'action précis. L'entreprise en question s'engage à mobiliser les moyens humains et financiers qui lui sont propres ;
- fournir à chaque profil identifié par l'Education Nationale au programme un parrain ;
- au cas par cas proposer des stages, des emplois d'été et des aides permettant au candidat concerné de prendre en charge certaines dépenses supplémentaires occasionnées par la poursuite d'étude ou la recherche d'emploi.

Les signataires s'engagent ensemble pour l'élaboration d'un document d'engagement réciproque qui permettra aux établissements et à chaque duo jeune/parrain, d'organiser la phase d'accompagnement et de suivi individualisés, en prenant chacun pleinement ses responsabilités dans le programme.

### **3. Gestion du programme et création d'un comité de pilotage**

Un comité de pilotage national, dont le secrétariat général est assuré par la FÉDÉRATION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION, regroupe les représentants du ministère de l'Éducation Nationale, ainsi que les représentants des enseignes participant au parrainage dans les différentes académies.

Il définit les priorités du programme, se concerte sur les moyens à mobiliser et définit les modalités d'intervention de chacun et propose des solutions aux difficultés de parrainage qui pourront éventuellement lui être soumises, pour garantir le succès de l'opération.

Il examine le bilan du programme, (cf. 4) et décide la stratégie de communication commune (cf. 5).

Ce programme a fait l'objet d'une décision du groupe technique paritaire de suivi de la convention de coopération entre la FÉDÉRATION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION et le Ministère en charge de l'éducation nationale le 6 juin 2006, ainsi qu'une participation à son financement sur les fonds libres de la taxe d'apprentissage 2005.

Calendrier des réunions du comité de pilotage

- septembre 2006
- décembre 2006
- mars 2007
- juin 2007

### **4. Bilan et évaluation du programme**

Des bilans individuels et consolidés seront réalisés, à chaque étape du projet.

## **5. Communication et promotion du programme**

Les signataires s'engagent à faire la promotion du programme, pour sa réussite mais aussi pour faire partager l'expérience. Pour cela, une identité sera définie sur proposition de la profession, avec un nom évocateur PARRAINS DE TALENTS, une identité visuelle et une signature conjointe des logos du Ministère et de la FÉDÉRATION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION.

Les résultats de ce programme pourront faire l'objet d'une communication annuelle conjointe qui détaillera le bilan au travers de témoignages de réussite.

## **6. Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans et prend effet à la date de sa signature officielle.

Fait à Paris, le 6 juillet 2006

Le Ministre de l'Éducation nationale, de  
l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Gilles de Robien

Le Président de la Fédération du Commerce  
et de la Distribution

Jérôme Bédier